

**Edito**

La rentrée scolaire est désormais derrière nous, et nous souhaitons à tous nos élèves, des écoliers aux étudiants, ainsi qu'à nos enseignants, une année scolaire des plus réussies.

La rentrée est aussi synonyme de reprise des travaux. Le SDED les a repris au lotissement du chemin de la Riochey. Le curage et l'épandage des boues des bassins 1 et 2 du lagunage seront réalisés en deux temps conformément au plan d'épandage de la commune. Celui du bassin 2 a eu lieu en septembre et celui du bassin 1 en octobre.

Septembre est également le mois des avis de taxe foncière qui ont récemment atterri dans nos boîtes aux lettres, mettant en évidence une augmentation significative pour chacun d'entre nous. Je tiens à souligner que cette année encore, notre commune n'a pas relevé ses taux et que la hausse de 7 % que vous avez constatée découle de l'augmentation des bases décidée par l'Assemblée nationale lors de la loi de finances, approuvée à l'automne 2022. Il est important de noter que la commune n'a aucune prise sur cette augmentation des bases, laquelle correspond approximativement à l'inflation. Cette précision me semble essentielle.

Les résultats de l'enquête concernant la fermeture ou non de la rue Riochey sont majoritairement contre sa fermeture. Elle sera donc réouverte dès la fin des travaux du SDED. Le conseil municipal conduit une réflexion sur la sécurisation de cette rue au niveau de son intersection avec la RD 65. La sortie vers la RD 65 restera interdite.

Quant à la route de Brottes, elle sera prochainement fermée définitivement à la circulation pour des raisons de sécurité.

Enfin, je voudrais conclure en évoquant la première édition d'un événement de l'association de Soutien aux Opérés du Sein, en partenariat avec les Sapeurs Pompiers de Haute-Marne, qui fera une halte dans notre village le lundi 9 octobre à 11h30 devant la mairie, dans le cadre d'OCTOBRE ROSE. Si vous ne pouvez pas être présents, une boîte rose pour les dons sera disponible en mairie dès le samedi 30 septembre. L'objectif est de récolter des fonds pour soutenir ceux qui luttent quotidiennement contre les cancers féminins. Qui peut aujourd'hui prétendre n'avoir pas été touché, directement ou indirectement, par l'un de ces cancers, qui bouleversent la vie ? Nous comptons sur votre présence et sur vos dons.

Très chaleureusement,
Laurence MEUNIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2023

Délégation du Conseil au Maire : irrécouvrabilité des créances : Le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 indique que le maire peut être autorisé, par délégation du Conseil, à prononcer par arrêté, les admissions en non-valeur à des créances inférieures à 100 €. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution. Les autres créances présentées par le comptable doivent, quant à elles, continuer à faire l'objet d'une délibération en séance plénière. Le Conseil a décidé à l'unanimité de déléguer au Maire cette délégation.

Effacement de dettes : Le Conseil a émis à l'unanimité un avis favorable à l'effacement de la dette prononcé par ordonnance du tribunal d'instance de Chaumont, d'un montant total de 276,81 €.

Admission en non-valeur : Le Conseil a émis un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur transmise par la Trésorerie pour un montant total de 261,69 €. Il a rejeté l'admission en non-valeur pour un montant total de 596,97 €.

Cimetière et Columbarium – Rétrocession d'une concession à la Commune : Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accéder à la demande d'un habitant de concéder pour son épouse un nouvel emplacement au cimetière.

Exploitation en régie : Le Conseil a décidé d'exploiter en régie les parcelles Bord de route empierrée (P 19,23,26,27,29,32,33,34) + Parcelles 37 et 38 5-6-12.1-13.1. Les ventes amiables de petits lots de taillis, houppliers, perches, brins, petites futaies par les soins de l'O.N.F. sont fixées au prix de 7 € le stère.

Assistance technique départementale 2024 : Le Conseil a prorogé à l'unanimité son adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire.

Déclassement et fermeture partielle des VC5 et VC3 reliant Villiers-le-Sec à Brottes
Contexte : L'itinéraire reliant Villiers-le-Sec à Brottes est constitué de 2 voies communales : la VC n°3 appartenant à la Commune de Villiers-le-Sec sur 2.4 km et la VC n°5 appartenant à la Commune de Chaumont sur 0.9 km. L'état des voies est dégradé et le gabarit est peu adapté à une circulation automobile à 80 km/h en raison d'une largeur de 4,50 à 5 m. Il a été constaté une réduction importante de la circulation (720 véhicules/jour en novembre 2022 ; moins de 340 véhicules/jour en septembre 2023). Enfin, l'intersection avec la RN67 sur le territoire de Chaumont est dangereuse en raison de l'absence d'aménagement du carrefour et du trafic très important de poids lourds sur ce tronçon (2 000 poids lourds/jour)

Conclusions de l'enquête publique (du 01/03 au 16/03/2023) : Durant les 2 permanences, seules 5 observations ont été recueillies (1 à Brottes et 4 à Villiers-le-Sec). La totalité de ces observations font état du souhait du maintien de ces voies avec comme argument principal l'accessibilité à Chaumont. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation. La réserve porte sur l'obtention d'un avis circonstancié de la DIR Est concernant l'apport supplémentaire non négligeable de véhicules appelés à faire une manœuvre de tourne à gauche. La recommandation porte sur la prise de contact préalable pour concertation, avec les municipalités en périphérie de Villiers-le-Sec.

Suite de la procédure : La DIR Est a été sollicitée, pour avis, en sa qualité de gestionnaire de la route nationale 67. Elle a indiqué que la suppression des mouvements de traversée va dans le sens de la sécurité, même si l'augmentation des mouvements de tourne à gauche vient atténuer cette amélioration. Elle a également précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la RN67 sera transférée au Département de la Haute-Marne. Par conséquent, la Commune de Villiers-le-Sec et la Ville de Chaumont ont décidé conjointement de mener au bout cette procédure de déclassement afin de fermer partiellement à la circulation publique cette voirie.

Ainsi, le Conseil a décidé à 2 voix contre et 11 voix pour le déclassement de la VC n°3 reliant Villiers-le-Sec à Brottes en chemin rural, de mettre en œuvre la fermeture partielle de manière conjointe avec la Commune de Chaumont.

Cession des stands : Suite à l'achat de barnums, le Conseil a décidé à l'unanimité de la mise en vente des stands achetés en 1996, pour un prix de base de 800 €.

Subventions 2023 : Le Conseil a accordé à l'unanimité 300 € à l'association Loisirs et Détente et 150 € à l'association Le Café en Chanteurs.

Aménagement du carrefour Rue Riochey/RD65 : Mme le Maire donne lecture des résultats de l'enquête menée sur la fermeture de l'entrée de la Rue Riochey par la RD65. Un peu plus de la moitié de la population a répondu. Sur les réponses données, 74,84 % sont contre la fermeture, 18,24 % pour et 6,92 % sont sans avis. Au vu des résultats, la route sera réouverte fin octobre, à la fin des travaux du lotissement. Le Conseil s'interroge sur la sécurisation du carrefour et sur les travaux à mener. Plusieurs pistes sont abordées et la décision sera prise lors d'une prochaine réunion. Une assistance technique sera demandée au Conseil Départemental.

Point sur la rentrée scolaire : Les effectifs sont stables. Deux nouvelles enseignantes ont rejoint à Euffigneix l'équipe pédagogique. Une visite du Président de l'Agglomération de Chaumont a été programmée le 21 septembre sur les deux sites du RPI.

Point sur les travaux :

- **Lotissement du chemin de la Riochey :** La viabilisation des terrains est terminée. Les travaux finaux (installation du transformateur) sont en cours.
- **Lagunage :** Le premier épandage a eu lieu. La deuxième partie interviendra dans un délai de 3 semaines. La réfection des berges a été mise à l'étude. La taille des haies a été réalisée et l'entreprise va intervenir pour l'installation du grillage. Il a été constaté la présence importante de ragondins.
- **Vidéoprotection :** Il n'y aura pas de subvention car il y a trop de dossiers.
- **Eglise :** Des subventions seront possibles pour une éventuelle rénovation de l'église.

Informations diverses :

- **Plaques défoncées dans la rue Chaude :** Après avoir été alerté des dégâts, la Commune a demandé à l'agent territorial de sécuriser le site. Les plaques ont été remplacées.
- **Trottoirs dans la Grande Rue :** Des trottoirs ont été abimés dans la Grande Rue, à proximité de la ligne de chemin de fer. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.
- **Dépôts sauvages :** Suite aux dépôts de plaintes, les enquêtes sont toujours en cours.
- **Débroussailluse :** Une plainte a été déposée suite à son vol.
- **Container près de la salle des fêtes :** Le cadenas du container à vêtements a été une nouvelle fois cassé.
- **Eglise :** La Commune a été sélectionnée pour la venue d'étudiants en architecture, dans le cadre de leurs formations. Mme le Maire rappelle que la Commune est propriétaire des murs, du mobilier et de tous les objets de l'église.
- **Octobre rose :** Les Sapeurs-Pompiers de Haute-Marne organisent un Tour Cyclo « Au(x) Sein(s) de la Haute-Marne » du 8 au 14 octobre. 158 communes sont sur le parcours. Le passage sur la Commune de Villiers-le-Sec est prévu le lundi 9 octobre à 11h30.
- **Bilan du 14 juillet :** Les retours de la population sont très positifs. Les pizzas ont été très appréciées, tout comme le feu d'artifice. Il est jugé utile que les barrages de route interviennent une heure plus tard. L'association Loisirs et Détente, en charge de la totalité de la buvette, a versé au CCAS un chèque de 200 € pour le Noël des enfants. Un bel article a été rédigé dans le JHM mais un autre article, moins élogieux, est paru dans l'Affranchi, suite au contact d'une habitante de la Commune, choquée par la préparation de la sécurité du champ pour le feu d'artifice.
- **Commission de remembrement :** Quelques personnes ont émis le souhait de faire partie de la commission. Cette dernière sera convoquée avec la commission Bois, afin d'échanger sur les travaux à prévoir sur les chemins de remembrement. La facturation est en cours de préparation.
- **Départ de Mme DUVAL :** Après 4 années passées à l'agence postale de Villiers-le-Sec, Mme DUVAL est appelée à d'autres fonctions au centre de gestion de la Haute-Marne. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite. Dans l'attente d'un nouveau personnel recruté, l'agence postale sera fermée provisoirement.

AUTRES INFORMATIONS

Des dépôts sauvages de déchets ont encore été retrouvés dans nos forêts et sur nos chemins !



Des débris abandonnés ou des ordures déversées n'importe où sont passibles d'une contravention de 3^{ème} classe (amende forfaitaire de 68 € ou 180 € en cas de retard). Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5^{ème} classe, soit jusqu'à 1 500 € d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende.

Circulation de motos et quads : Les engins motorisés de loisirs, qui n'ont fait l'objet d'aucune procédure d'homologation pour attester de leur conformité aux normes techniques exigées par l'Union européenne pour leur mise en circulation, ont l'interdiction formelle de circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique ([article L321-1-1](#) du Code de la Route). Toute personne qui circule avec un tel engin motorisé sur la voie publique encourt une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive ([article L321-1-1](#) du Code de la route).

Ces engins motorisés ne peuvent pas non plus circuler sur les voies privées (routes, sentiers, chemins, etc.) dans le cadre d'une promenade ou d'une randonnée. Circuler en hors-piste sur des espaces naturels est également interdit.

Selon l'[article R. 331-18](#) du Code du sport, les seuls endroits où ces véhicules terrestres à moteur sont autorisés à circuler sont des terrains à usage sportif.

Stationnement : Il est fréquemment constaté le stationnement de voitures et bus sur nos trottoirs. Ceux-ci ne sont pas des aires de stationnement.

L'article R417-9 du code de la route indique que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.

MARCHE DOMINICAL SUR LE CIRCUIT DES LAVOIRS

Des randonneurs de tous âges se sont retrouvés devant la mairie le dimanche 9 juillet pour parcourir le circuit des lavoirs. Le soleil était de la partie pour ce parcours de 5,5 km, réalisé dans la bonne humeur. Le prochain rendez-vous est fixé à l'automne.



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Une manifestation organisée sur deux jours :

- Le 13 juillet au soir : animations de rues, distribution de lampions et feu d'artifice.



- Le 14 juillet : cérémonie au monument aux morts, apéritif et repas à la salle des fêtes avec des animations l'après-midi.



Une manifestation réussie, où la population a participé en nombre, que ce soit pour le repas ou les animations de l'après-midi.



Mairie

☎ 03 25 03 25 11
💻 mairie.villierslesec52@wanadoo.fr
🌐 Site web : www.mairie-villierslesec52.fr

Secrétariat
Mardi, jeudi, vendredi
de 16h00 à 18h30
Mercredi
De 16h00 à 18h00
Samedi
de 10h00 à 12h00.

Permanence du Maire

Mercredi
de 16h00 à 18h00
Vendredi
de 18h00 à 19h00
Samedi
de 10h00 à 12h00
Les autres jours
sur rendez-vous

Agence Postale

☎ 03 25 31 99 81

Fermée provisoirement à compter du jeudi 28 septembre, en attendant un nouveau recrutement

Etat-civil

Baptêmes républicains :

02/09 : Inès IDDIR
02/09 : Amaël IDDIR

Nous a quittés :

11/07 : Marcel DONY



Dates à retenir

Lundi 9 octobre à 11h30

: Etape à la mairie du Tour Cyclo « Au(x) Sein(s) de la Haute-Marne »

Du samedi 21 octobre

au dimanche 29 octobre

: Fête patronale au centre du village

Samedi 11 novembre :

Cérémonie du 11 novembre (Commune)

Samedi 25 novembre :

Assemblée générale (Association Loisirs et Détente)

AVANT LA RENTRÉE...

Les habitants du quartier « de la Ferme-Château » ont décidé de se réunir entre voisins. Un dernier moment convivial avant la rentrée, sous un soleil radieux, où chacun a mis la main à la pâte pour un repas pris dans la bonne humeur.



RENTRÉE... ...SCOLAIRE

Les enfants ont repris la route de l'école le lundi 4 septembre.



Toute-petite section (4 élèves), Petite section (12 élèves) et Moyenne section (6 élèves)
Professeure : Karine COLOMBO
ATSEM : Yvane LAMBERT

Moyenne Section (8 élèves et Grande Section (14 élèves).
Professeure : Laurence BONGIORNO
ATSEM : Mylène LAMONTRE

CP (6 élèves) et CE1 (17 élèves)
Professeure : Manuella MASSENET



Les services périscolaires ont également repris.



CE2 (16 élèves) et CM1 (9 élèves)
Professeure : Martine DEFEVER

CM1 (8 élèves) et CM2 (16 élèves)
Professeure : Eve HELOIR



... DES ASSOCIATIONS

« Le Café en Chanteurs », groupe musical, se réunit les lundis au Lavoir Nord, à partir de 20h00.



« Les Texas Danseurs » ont repris les répétitions le mercredi à partir de 19h30 à la salle des fêtes.



L'Association « Loisirs et Détente » est disponible à l'étang de Villiers-le-Sec pour toutes les activités de pêche et propose diverses animations au cours de l'année (week-end à la carpe, pêche pour les enfants...).



L'APE des 3 Communes (association des parents d'élèves) a organisé un café de rentrée le 4 septembre.

